



***** urgent *** que faire ?????**

Par **dolem**, le **16/11/2009** à **11:18**

Bonjour, mon mari (salarié) a reçu une lettre recommandée avec AR pour entretien de licenciement mardi 10. ils veulent un licenciement à l'amiable, mon mari refuse le 12 et aujourd'hui il doit rendre son matériel mentionné au contrat (voiture, ordi et tel portable) sans papiers de la part de la société. Que doit-il faire ce jour ????? il est à 1h30 de la maison et toujours aucun papier de licenciement en sa possession et lui il n'a rien signé

Par **soleil**, le **16/11/2009** à **15:58**

L'employeur doit non seulement se prévaloir d'un motif réel et sérieux de licenciement, qu'il y ait faute ou non de la part du salarié, mais également respecter les trois phases de la procédure, afin que le salarié soit confronté à la décision de l'employeur en connaissance de cause et qu'il puisse ainsi préparer sa défense. ma conjointe était confrontée à la même situation que celle de votre mari, elle a cherché sur le net et elle est tombée sur un bon site sur le net..pourquoi ne pas le consulter vous même bon courage